

## **Séance d'information sur les indications géographiques**

**Genève, 22 novembre 2022**

### PROGRAMME

*Document établi par le Secrétariat\**

---

\* Le programme a été approuvé par le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) à sa quarante-cinquième session.

10 h 00 – 10 h 10

Observations liminaires :

M. Simion Levitchi (République de Moldova), président par intérim de la quarante-sixième session du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT)

10 h 10 – 11 h 20

**Session 1 : Protection des indications géographiques pour les services**

*Les intervenants aborderont la question de la protection des indications géographiques pour les services dans leurs pays respectifs, y compris les raisons qui justifient ladite protection et les défis inhérents au développement des indications géographiques pour les services.*

Animateur : M. Dev. S. Gangjee, professeur de droit de la propriété intellectuelle, faculté de droit de l'Université d'Oxford (Royaume-Uni)

Conférencières : Mme Suelen Carls, professeur invité, Université de Marília (Unimar), Marília (Brésil) et maître de conférences en droit de la propriété intellectuelle, Centre for Intellectual Property Policy and Management (CIPPM), Université de Bournemouth, Bournemouth (Royaume-Uni)

Mme Nancy Omelko, conseillère principale pour la politique internationale en matière de marques, Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO), Alexandria, Virginie (États-Unis d'Amérique)

Mme Marija Božić, directrice adjointe, Office de la propriété intellectuelle de la République de Serbie, Belgrade (Serbie)

11 h 20 – 11 h 40

Pause café

11 h 40 – 13 h 00

**Session 2 : Protection des indications géographiques pour les produits non agricoles**

*Dans de nombreux pays, l'utilisation des indications géographiques ne se limite pas aux produits agricoles mais s'étend à l'artisanat et même aux produits industriels. Les discussions autour de ce thème donneront une vue d'ensemble sur l'expérience d'autres pays en matière de protection des indications géographiques pour les produits non agricoles, ainsi que sur les progrès réalisés dans les pays où une telle protection n'existe pas encore.*

Animatrice : Mme Irene Calboli, professeur de droit, École de droit de l'Université A&M du Texas, Fort Worth, Texas (États-Unis d'Amérique) et chercheuse et professeure invitée, Université des sciences sociales de Singapour (Singapour)

Conférenciers : Mme Claudia Martínez Felix, cheffe d'unité adjointe, économie immatérielle, Direction générale GROW du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME, Commission européenne, Bruxelles (Belgique)

Représentant de l'Inde (à confirmer)

M. Courage Besah-Adanu, consultant en propriété intellectuelle – indications géographiques, Office ghanéen de la propriété industrielle et chargé de cours invité, Université des sciences et technologies Kwame Nkrumah (KNUST), Kumasi (Ghana), School of Agricultural Engineering and Biosciences, Accra

13 h 00

Clôture de la session

[Fin du document]